



Calendrier des examens de fin de semestre
Semestre d'automne 2023
Session Normale

5^{ème} année du DENCG - Semestre 9
Filière : GFC

Jours	Date	Hor.	Elément de module	Enseignant	Salle
Mardi	19/12/23	9h	Intelligence économique	ABAKOUY Mostafa	Amphi Ibn Batouta
Mercredi	20/12/23	9h	Montage et ingénierie financière	ALAMI Youssef	Amphi Ibn Batouta
Jeudi	21/12/23	9h	Consolidation des comptes	ABOUZAID Badr	Amphi Ibn Batouta
Vendredi	22/12/23	9h	Gestion des risques financiers	ETTAHRI Younes	Amphi Ibn Batouta
Samedi	23/12/23	9h	Evaluation des entreprises	MOUALLIM Isam	Amphi Ibn Batouta
Lundi	25/12/23	9h	Géostratégie / Géopolitique	Abderrahman AMINE	Amphi Ibn Batouta
Mardi	26/12/23	9h	Progiciels de gestion intégrée	SALAHDDINE Abdelouahab	Amphi Ibn Batouta
Mercredi	27/12/23	9h	Fiscalité internationale	BELAMHITOU Mahmoud	Amphi Ibn Batouta
Jeudi	28/12/23	9h	Normes comptables internationales	BOUNGAB Souad	Amphi Ibn Batouta

Ce calendrier vaut convocation individuelle.

Consignes spécifiques à respecter impérativement :

1. L'étudiant doit être présent dans la salle d'examen au moins **15 minutes** avant le début de l'épreuve, muni de sa **carte d'étudiant** ;
2. Aucun étudiant n'est autorisé à participer à une épreuve s'il arrive **trente minutes** après la distribution des sujets ;
3. Aucun étudiant n'est autorisé à **quitter** la salle d'examen pendant la **demi-heure** qui suit la distribution des épreuves. L'étudiant qui sort de la salle d'examen, une fois sa copie remise, n'aura plus le droit d'y accéder une deuxième fois ;
4. Lorsque, pour une raison déterminée, l'étudiant sollicite une sortie momentanée, il doit être **accompagné** par un surveillant ;
5. **Aucun emprunt ou échange d'objets n'est autorisé** quelle que soit la raison. Pour le bon déroulement de l'examen, chaque étudiant doit s'équiper de tout objet autorisé qui lui permet de composer dans les meilleures conditions ;
6. **L'usage des téléphones portables et autres moyens de communication et d'information est formellement interdit** pendant l'épreuve et doivent être éteints et déposés à l'écart de l'étudiant ;
7. Sur la table d'examen ne doivent être déposées que la **copie d'examen** et les **feuilles de brouillon** fournies par l'établissement (et éventuellement les seuls documents et matériels autorisés par l'enseignant responsable de la matière).

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme une tentative de fraude et fera l'objet d'une procédure disciplinaire.
